

## CAP Maçon

### Objectifs

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle de maçons est un ouvrier professionnel niveau II (OP2), relevant des conventions collectives des ouvriers du bâtiment. Le titulaire du CAP maçon intervient en qualité d'ouvrier qualifié dans les entreprises du bâtiment, et principalement dans le domaine du gros œuvre.

Il contribue ainsi à la construction d'ouvrages de toute nature, où ses compétences sont requises : maisons individuelles, immeubles collectifs, industriels, agricoles et commerciaux, relevant du secteur public comme du secteur privé.

### Entreprises d'accueil

- Entreprises du BTP de taille diverse : artisanale, PME, ou faisant partie d'un grand groupe (Vinci, Spie, Bouygues).
- Secteur de la construction et des travaux publics pour des ouvrages en maçonnerie.

### Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : avoir effectué une 1<sup>ère</sup> année de formation en CAP Maçon ou être déjà titulaire d'un CAP ou d'un autre diplôme de niveau supérieur.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

### Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

### Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
50023224	35715

### Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

### Durée de la formation

425 heures (sur 1 an).  
Démarrage fin août.

### Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

### Rythme de l'alternance

13 semaines en UFA et 37 semaines en entreprise sur l'année scolaire de septembre à juin.

*Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.*

Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

### Coordonnées de l'UFA



### Campus ECS UFA ECS Sup Sallanches

390 rue du Colonney  
74700 SALLANCHES  
04 50 58 14 84  
ctmb@ecs-sallanches.fr  
www.ecs-sallanches.fr

## Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Anglais
	Arts appliqués
	Français - Histoire-Géographie - Education Civique
	Mathématiques - Sciences
	E.P.S.
Matières professionnelles	Prévention Santé Environnement
	Enseignement professionnel de maçonnerie

### Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
<b>EP1 : Analyse d'une situation professionnelle</b>	4	CCF	Ecrit
<b>EP2 :</b> • Réalisation d'ouvrages courants • Prévention Santé Environnement	8 1	CCF CCF	Pratique Ecrit, Pratique et Oral
<b>EP3 : Réalisation d'ouvrages annexes</b>	4	CCF	Pratique
<b>EG1 : Français et Histoire-Géographie</b>	3	CCF	Ecrit et Oral
<b>EG2 : Mathématiques-sciences</b>	2	CCF	Ecrit et Pratique
<b>EG3 : Education physique et sportive</b>	1	CCF	Pratique
<b>Epreuve facultative : langue vivante</b>	Points > 10	Ponctuel	Oral

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

## Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Poursuite d'études de niveau BP : Maçon / Plâtrier / Métiers de la piscine.
- Poursuite d'études de niveau Bac Pro : Technicien d'études du bâtiment (option A : Assistant d'architecte ; option B : Etudes et économie) / Organisation et réalisation du gros oeuvre / Travaux publics.
- Puis en BTS : Bâtiment / Etudes et économie de la construction / Travaux publics.

### Débouchés professionnels :

- Après CAP : Maçon / Chef d'équipe / Artisan / Conducteur d'engins / Conducteurs de grue / Vendeurs matériaux de construction.
- Après Bac Pro : Assistant d'architecte / Assistant économiste / Chef de chantier bâtiment ou travaux publics.
- Après BTS : Conducteurs de travaux / Economiste / Dessinateur bureau d'étude béton armé / Géomètre, topographe / Analyste des bétons en laboratoire / Promoteur immobilier / Coordonnateur sécurité et protection de la santé.

## Références : Taux moyens du CFA régional

	2021	2020	2019
<b>Taux de réussite globaux</b>	<b>85%</b>	<b>90%</b>	<b>87,06%</b>
• Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP / DE...)	89,72%	92%	96,69%
• Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...)	89,13%	95%	91,89%
• Niveau 5 (BTS / BTS A / titre Bac+2...)	89,97%	88%	82,24%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	85,23%	80%	60%
• Niveau 7 (Formations Bac+4/+5)	70,27%	75%	-
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	<b>44%</b>	<b>44%</b>	<b>70%</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	<b>50%</b>	<b>44%</b>	<b>18%</b>
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	<b>83%</b>	<b>86%</b>	<b>87%</b>

## Modalités financières

### Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 5 716 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Délais d'inscription

**Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2022.**

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement\* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

## Accès par transport

- Accès transports en commun.
- Bus scolaire géré par le Sivom du pays du Mont Blanc.
- TER en gare de Sallanches (cours adaptés aux horaires des trains sur la ligne la Roche sur Foron Sallanches).
- Accès voiture parking gratuit au sein du Campus.
- Parc à vélo.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

## Les + de la formation

### • Engagements et partenariats

- Une forte demande des professionnels
- Passage du CACES1 (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité catégorie1) pour des petits engins de chantier : pelleteuses, dumper, formation théorique sur place
- Passage de la certification travaux en hauteur (montage/démontage d'un échafaudage)
- Passage de la certification SST (Sauveteurs Secouristes du Travail)

### • Restauration

- Self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes, terrasse panoramique sur la chaîne du Mont-Blanc réservée aux étudiants
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

### • Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA
- Liste de logements chez l'habitant transmis par l'UFA

## Matériel / Équipement

- Salles de cours équipée de PC et de vidéoprojecteurs.
- Plateau technique :
  - Atelier de 300 m<sup>2</sup> pour la réalisation d'ouvrages de maçonnerie
  - Chalet pédagogique en cours de construction avec des matériaux subventionnés par les entreprises de la vallée.
  - Outillage professionnel de maçon (machines et électro-portatifs)
  - Équipements de protection individuelle (casques de chantier et harnais)
  - Équipements collectifs de sécurité (échafaudages)

## Coordonnées de l'UFA



UFA Sup Sallanches - CTMB

### Campus ECS CTMB

### UFA ECS Sup Sallanches

390 rue du Colonney 74700 SALLANCHES  
04 50 58 14 84 | [ctmb@ecs-sallanches.fr](mailto:ctmb@ecs-sallanches.fr)  
[www.ecs-sallanches.fr](http://www.ecs-sallanches.fr)

## CFA de rattachement :



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 CALUIRE ET CUIRE  
[cfa@akteap.cneap.fr](mailto:cfa@akteap.cneap.fr)  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026